

TABLEAU COMPARATIF

Texte du projet de loi

Article 1^{er}

Les résultats définitifs de l'exécution des lois de finances pour 1998 sont arrêtés aux sommes mentionnées ci-après :
(En francs)

	Charges	Ressources
A.– Opérations à caractère définitif		
<i>Budget général</i>		
Recettes ^(a)	1.738.858.532.978,02	1.421.920.420.106,78
<i>A déduire</i> : Dégrèvements et remboursements d'impôts	- 316.938.112.871,24	
Dépenses ordinaires civiles	1.715.263.493.875,78	1.398.325.381.004,54
<i>A déduire</i> : Dégrèvements et remboursements d'impôts	- 316.938.112.871,24	
Dépenses civiles en capital	97.446.186.202,71	
Dépenses militaires	178.480.903.010,71	
Total pour le budget général	1.674.252.470.217,96(b)	1.421.920.420.106,78
Solde du budget général	252.332.050.111,18	
<i>Comptes d'affectation spéciale</i>		
Recettes		87.283.312.653,84
Dépenses ordinaires civiles	18.988.950.360,27	
Dépenses civiles en capital	64.657.542.868,23	
Total pour les comptes d'affectation spéciale	83.646.493.228,50	87.283.312.653,84
Solde des comptes d'affectation spéciale		3.636.819.425,34
Totaux (budget général et comptes d'affectation spéciale)	1.757.898.963.446,46	1.509.203.732.760,62
<i>Budgets annexes</i>		
Aviation civile	8.661.150.174,60	8.661.150.174,60
Journaux officiels	1.100.923.575,71	1.100.923.575,71
Légion d'honneur	128.123.710,53	128.123.710,53
Monnaies et médailles	957.894.061,25	957.894.061,25
Ordre de la Libération	4.113.066,00	4.113.066,00
Prestations sociales agricoles	93.882.817.844,36	93.882.817.844,36
Totaux budgets annexes	104.735.022.432,45	104.735.022.432,45
Totaux des opérations à caractère définitif (A)	1.862.633.985.878,91	1.613.938.755.193,07
Solde des opérations à caractère définitif (A)	248.695.230.685,84	»
B.– Opérations à caractère temporaire		
<i>Comptes spéciaux du Trésor</i>		
Comptes d'affectation spéciale	26.097.161,46	126.229.615,77
Comptes de prêts	4.399.410.680,98	3.848.582.099,15
Comptes d'avances	392.593.587.348,49	393.167.887.316,03
Comptes de commerce (solde)	- 1.259.533.320,63	»
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers (solde)	6.647.400,00	»
Comptes d'opérations monétaires (solde hors FMI)	531.356.186,90	»
Totaux des opérations à caractère temporaire (B)	396.297.565.457,20	397.142.699.030,95
Solde des opérations à caractère temporaire hors FMI (B)	»	845.133.573,75
Solde d'exécution des lois de finances hors FMI (A+B)	247.850.097.112,09	»
Solde d'exécution des lois de finances hors FMI, hors FSC	247.517.003.221,45	»

(a) Après déduction des prélèvements sur recettes de l'Etat (254.390.410.478,81 F) au profit des Collectivités locales et des Communautés européennes.

(b) Le montant des dépenses brutes du budget général s'établit à 1.991.190.583.089,20 F.

Texte adopté par l'Assemblée nationale

Article 1^{er}

Sans modification

Propositions de la Commission

Article 1^{er}

Sans modification

Texte du projet de loi

Article 2

Le montant définitif des recettes du budget général de l'année 1998 est arrêté à 1.738.858.532.978,02 F.

La répartition de cette somme fait l'objet du tableau A annexé à la présente loi.

Article 3

Le montant définitif des dépenses ordinaires civiles du budget général de 1998 est arrêté aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau et répartis par ministère conformément au tableau B annexé à la présente loi.

(En francs)

Désignation des titres	Dépenses	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés
I.- Dette publique et dépenses en atténuation de recettes	572.372.401.328,17	13.313.686.057,66	1.086.414.687,49
II.- Pouvoirs publics	4.460.162.391,00	»	2.110.609,00
III.- Moyens des services.....	657.477.156.815,28	1.294.386.529,96	3.901.959.777,68
IV.- Interventions publiques.....	480.953.773.341,33	655.899.522,18	3.313.292.126,85
Totaux	1.715.263.493.875,78	15.263.972.109,80	8.303.777.201,02

Texte adopté par l'Assemblée nationale

Article 2

Sans modification.

Article 3

Sans modification.

Propositions de la Commission

Article 2

Sans modification

Article 3

Sans modification

Texte du projet de loi

Article 4

Le montant définitif des dépenses civiles en capital du budget général de 1998 est arrêté aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau et répartis par ministère conformément au tableau C annexé à la présente loi.

(En francs)

Désignation des titres	Dépenses	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés
V.- Investissements exécutés par l'Etat.....	24.630.692.880,09	»	703.482,91
VI.- Subventions d'investissement accordées par l'Etat	72.815.371.690,83	»	29,17
VII.- Réparations des dommages de guerre	121.631,79	»	0,21
Totaux.....	97.446.186.202,71	»	703.512,29

Article 5

Le montant définitif des dépenses ordinaires militaires du budget général de 1998 est arrêté aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau et répartis conformément au tableau D annexé à la présente loi.

(En francs)

Désignation des titres	Dépenses	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés
III.- Moyens des armes et services	109.545.582.347,10	32.273.199,40	1.157.690.828,30
TOTAUX.....	109.545.582.347,10	32.273.199,40	1.157.690.828,30

Texte adopté par l'Assemblée nationale

Article 4

Sans modification.

Propositions de la Commission

Article 4

Sans modification

Article 5

Sans modification.

Article 5

Sans modification

Texte du projet de loi

Article 6

Le montant définitif des dépenses militaires en capital du budget général de 1998 est arrêté aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau et répartis conformément au tableau E annexé à la présente loi.

(En francs)

Désignation des titres	Dépenses	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés
V.- Equipement	67.777.589.712,37	»	3,63
VI.- Subventions d'investissement accordées par l'Etat	1.157.730.951,24	»	0,76
TOTAUX	68.935.320.663,61	»	4,39

Texte adopté par l'Assemblée nationale

Article 6

Sans modification.

Propositions de la Commission

Article 6

Sans modification

Texte du projet de loi

Article 7

Le résultat du budget général de 1998 est définitivement fixé comme suit :

Recettes	1.738.858.532.978,02 F
Dépenses	1.991.190.583.089,20 F
Excédent des dépenses sur les recettes.....	- 252.332.050.111,18 F

La répartition des recettes et des dépenses fait l'objet du tableau F annexé à la présente loi.

Article 8

Les résultats des budgets annexes sont arrêtés aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau. Ces crédits sont répartis par budget conformément au tableau G annexé à la présente loi.

(En francs)

Désignation des budgets	Totaux égaux en recettes et en dépenses	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés
Aviation civile.....	8.661.150.174,60	397.614.815,64	134.707.254,04
Journaux officiels.....	1.100.923.575,71	24.577.533,43	23.404.527,72
Légion d'honneur.....	128.123.710,53	2.035.349,91	1.638.885,38
Monnaies et médailles.....	957.894.061,25	38.250.061,15	19.511.186,90
Ordre de la Libération.....	4.113.066,00	372.412,81	372.412,81
Prestations sociales agricoles.....	93.882.817.844,36	1.388.572.252,41	548.754.408,05
TOTAUX	104.735.022.432,45	1.851.422.425,35	728.388.674,90

Texte adopté par l'Assemblée nationale

Article 7

Sans modification.

Article 8

Sans modification.

Propositions de la Commission

Article 7

Sans modification

Article 8

Sans modification

Texte du projet de loi

Article 9

I.- Les résultats des comptes spéciaux du Trésor dont les opérations se poursuivent sont arrêtés, pour 1998, aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits et les autorisations de découverts sont modifiés comme il est dit au même tableau et répartis par catégorie de comptes et ministère gestionnaire, conformément au tableau I, annexé à la présente loi.

(En francs)

Désignation	Opérations de l'année 1998		Ajustements de la loi de règlement		
	Dépenses	Recettes	Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés	Autorisations de découverts complémentaires
I.- Opérations à caractère définitif					
Comptes d'affectation spéciale	83.406.825.380,76	87.017.969.798,44	10.590.212.741,28	305.010.767,52	»
	83.406.825.380,76	87.017.969.798,44	10.590.212.741,28	305.010.767,52	»
II.- Opérations à caractère temporaire					
Comptes d'affectation spéciale	26.097.161,46	126.229.615,77	0,46	»	»
Comptes de commerce	38.793.669.763,54	40.053.203.084,17	»	»	»
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers	6.647.400,00	»	»	»	»
Comptes d'opérations monétaires	7.253.342.428,01	11.128.658.611,40	»	»	37.498.205.730,20
Comptes de prêts	4.399.410.680,98	3.848.582.099,15	»	300.001,02	»
Comptes d'avances	392.593.587.348,49	393.167.887.316,03	23.306.750.000,00	1.675.162.651,51	»
Totaux	443.072.754.782,48	448.324.560.726,52	23.306.750.000,46	1.675.462.652,53	37.498.205.730,20
Totaux généraux ..	526.479.580.163,24	535.342.530.524,96	33.896.962.741,74	1.980.473.420,05	37.498.205.730,20

Texte adopté par l'Assemblée nationale

Article 9

Sans modification.

Propositions de la Commission

Article 9

Supprimé.

Texte du projet de loi

II.- Les soldes des comptes spéciaux du Trésor dont les opérations se poursuivent, sont arrêtés à la date du 31 décembre 1998 aux sommes ci-après et répartis, par ministère, conformément au tableau I annexé à la présente loi.

(En francs)

Désignation des catégories de comptes spéciaux	Soldes au 31 décembre 1998	
	Débiteurs	Créditeurs
Comptes d'affectation spéciale : opérations à caractère définitif et à caractère temporaire	»	16.517.556.856,81
Comptes de commerce.....	47.783.225,66	3.902.894.985,33
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers.....	185.352.977,31	»
Comptes d'opérations monétaires.....	37.864.770.090,05	15.155.472.628,58
Comptes de prêts.....	123.290.002.296,16	»
Comptes d'avances.....	112.599.159.245,49	»
TOTAUX.....	273.987.067.834,67	35.575.924.470,72

III.- Les soldes arrêtés au II sont reportés à la gestion 1999 à l'exception d'un solde débiteur de 366.564.359,85 F concernant les comptes d'opérations monétaires et d'un solde débiteur de 1.778.545.587,75 F concernant les comptes de prêts qui font l'objet d'une affectation par l'article de transport aux découverts du Trésor.

Article 10

Les résultats du compte spécial du Trésor définitivement clos au 31 décembre 1998 sont arrêtés aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits sont modifiés comme il est dit au même tableau.

(En francs)

Désignation	Opérations de l'année		Soldes au 31 décembre 1998		Ajustements de la loi de règlement	
	Dépenses	Recettes	Débit	Crédit	Ouvertures	Annulations
I.- Opérations à caractère définitif						
Comptes d'affectation spéciale						
902-12-Fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés	239.667.847,74	265.342.855,40	»	170.049.334,49	»	14.657.144,26
TOTAL GÉNÉRAL	239.667.847,74	265.342.855,40	»	170.049.334,49	»	14.657.144,26

**Texte adopté par
l'Assemblée nationale**

**Propositions de la
Commission**

Article 10

Sans modification.

Article 10

Sans modification.

Texte du projet de loi

Article 11

Le solde débiteur des pertes et profits sur emprunts et engagements de l'Etat est arrêté au 31 décembre 1998 à la somme de 3 423 557 864,62 F, conformément au tableau ci-après :

(En francs)

Opérations	Dépenses	Recettes
Annuités non supportées par le budget général ou un compte spécial du Trésor	6.496.978.439,80	
Bénéfices de change		
- bénéfices de change sur engagements		290.787,98
Dotations aux amortissements - Charges financières		
- dotations aux amortissements des primes d'émission des obligations	2.711.413.626,62	
- dotations aux amortissements des suppléments résultant des indexations	16.663.309,08	
Pertes et profits divers sur emprunts et engagements		
- pertes sur emprunts à long terme	8.754.209.044,74	
- profits divers sur emprunts à long terme		13.063.514.904,48
- pertes sur BTAN	836.208.742,84	
- profits divers sur BTAN		2.174.494.426,36
- pertes diverses	297.997,00	
- profits divers		153.913.176,64
TOTAUX	18.815.771.160,08	15.392.213.295,46
SOLDE	3.423.557.864,62	

Article 12

Est apurée, au titre de l'excédent net constaté sur le compte 904-14 « Liquidations d'établissements publics de l'Etat et d'organismes para-administratifs ou professionnels et liquidations diverses », une somme de 638.893.243,71 F qui fait l'objet d'une affectation par l'article de transport aux découverts du Trésor.

Article 13

I.- Sont reconnues d'utilité publique, pour un montant de 450.922,92 F, les dépenses comprises dans la gestion de fait des deniers de l'Etat, jugée par la Cour des comptes dans ses arrêts du 20 novembre 1997 et du 14 septembre 1998 au titre du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Texte adopté par l'Assemblée nationale

Article 11

Sans modification.

Propositions de la Commission

Article 11

Sans modification.

Article 12

Sans modification.

Article 12

Sans modification.

Article 13

I.- Sans modification.

Article 13

I.- Sans modification.

Texte du projet de loi

II.- Sont reconnues d'utilité publique, pour des montants de 462.336,87 F et de 41.060,20 F les dépenses comprises dans la gestion de fait des deniers de l'Etat, jugée par la Cour des comptes dans ses arrêts du 11 septembre 1996 et du 12 novembre 1997, au titre du ministère de la justice.

III.- Sont reconnues d'utilité publique, pour des montants de 612.664,72 F et de 4.853.255,66 F les dépenses comprises dans les gestions de fait des deniers de l'Etat, jugées par la Cour des comptes dans ses arrêts du 20 juin 1996, 28 avril 1997 et 20 avril 1998, au titre du ministère de l'intérieur.

Article 14

I.- Les sommes énumérées ci-après, mentionnées aux articles 7, 9 (III) et 11 sont transportées en augmentation des découverts du Trésor :

- Excédent des dépenses sur les recettes du budget général de 1998	252.332.050.111,18 F
- Résultat net du compte spécial du Trésor « Pertes et bénéfices de change » soldé chaque année	366.564.359,85 F
- Remises de dettes aux pays les moins avancés.....	1.778.545.587,75 F
- Pertes et profits sur emprunts et engagements.....	3.423.557.864,62 F
TOTAL I – Augmentation des découverts du Trésor	257.900.717.923,40 F

II.- Les sommes visées aux articles 10 et 12 et la régularisation mentionnée ci-après sont transportées en atténuation des découverts du Trésor :

- Résultat net du compte spécial 902-12 « Fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés » clos au 31 décembre 1998	170.049.334,49 F
- Apurement d'une partie du solde créditeur du compte 904-14	638.893.243,71 F
- Régularisation d'opérations antérieures ayant une incidence sur les découverts du Trésor.....	1.912.056,59 F
TOTAL II – Atténuation des découverts du Trésor	810.854.634,79 F

Total à transporter en augmentation des découverts du Trésor (I – II) **257.089.863.288,61 F**

Texte adopté par l'Assemblée nationale

II.- Sont reconnues d'utilité publique, pour des montants de 292.936,87 F et de 41.060,20 F les dépenses comprises dans la gestion de fait des deniers de l'Etat, jugée par la Cour des comptes dans ses arrêts du 7 mai 1997 et du 20 avril 1998, au titre du ministère de la justice.

III.- Sans modification.

Article 14

Sans modification.

Propositions de la Commission

II.- Sont reconnues d'utilité publique, pour des montants de 462.336,87 F et...

...de la justice.

III.- Sans modification.

Article 14

Sans modification